

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 2 février, le Conseil Municipal de la commune de La Chapelle-Palluau dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'ancienne salle polyvalente 2, rue de Douin, afin de respecter les consignes sanitaires pour faire face à l'épidémie de la covid 19, sous la présidence de Xavier PROUTEAU : maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27-01-2022.

Etaient présents : Mrs et Mes Xavier PROUTEAU, Dominique LEFRANC-DESMONS, Laetitia PIPAR, Frédérique TEXIER, Sylvain GAUTIER, Laurent PREAULT, Annabelle PICARD, Emmanuel VALOT, Frédéric GUILLON et André BEAUGENDRE.

Mr et Mmes Laëtitia CHATRY, Bruno GUILLET, Chrystelle PREAULT et Valérie JOLLY étaient absents et excusés.

Mme Chrystelle PREAULT a donné pouvoir à monsieur Laurent PREAULT

M. Frédéric GUILLON a été élu secrétaire de séance.

Le P.V. du 12-01-2022 a été approuvé à l'unanimité.

Documentation remis aux conseillers : néant

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PAR DELIBERATION DU 06-06-2020

Décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations par délibération du 06-06-2020

Pour renoncer au droit de préemption sur la vente de biens sur la commune :

N°	Adresse du bien	parcelles	Nature du bien	superficie
IA 2022-1	Rue de l'école	AC 45	Terrain à bâtir	487 m ²
IA 2022-2	16, rue des Sables	AC 95	Maison individuelle	414 m ²

- signature d'un devis le 05-01-2022 de 4 992 € avec l'entreprise « Avrit TP » pour le curage des fossés
- signature d'un devis le 06-01-2022 de 1 656 € avec l'entreprise « Biron » pour l'élagage des arbres pour le passage de la fibre
- signature d'un devis le 12-01-2022 de 20 376.34 € avec l'entreprise « Arrivé maçonnerie » de La Chapelle-Palluau pour la rénovation de la couverture de l'ancienne mairie
- signature de 3 devis le 12-01-2022 pour un montant total de 2 121.50 € avec l'entreprise « Eric Gilbert » pour l'entretien des sentiers pédestres, du terrain de foot et le broyage de divers terrains
- signature d'un devis le 12-01-2022 de 110.40 € avec l'entreprise « Routhiau » d'Aizenay pour l'achat d'un chargeur de batterie
- signature d'un devis le 18-01-2022 de 90.20 € avec l'entreprise « le froid vendéen » de Venansault pour le changement d'un joint à l'armoire froide de la cantine
- signature de deux devis le 19-01-2022 pour un montant global de 184.50 € avec l'entreprise « G2location » d'Aizenay pour la réparation de la tondeuse et de la débroussailleuse

DELIBERATIONS PRISES

1- Convention marché assurances

L'échéance des différents contrats d'assurance est au 31/12/2022. Il s'agit de :

- Protection juridique des élus et des fonctionnaires
- Dommages aux biens (bâtiments communaux)
- Mission collaborateur (utilisation des véhicules personnels par les agents)
- Responsabilité civile
- Véhicules
- Dommage environnement (lagune)

Ces contrats avaient été souscrits au 01-01-2017 pour une durée de 5 ans après une consultation suite à l'adhésion d'un groupement de commandes réunissant plusieurs communes.

Le Conseil Municipal décide de mandater le cabinet riskomnium pour une mission d'assistance afin de préparer ce nouveau marché et d'adhérer au groupement de commandes.

2- Reprise de la voirie aux Démeries : réception des travaux le 06-10-2021

Le lotisseur privé a demandé le transfert de la voie qui dessert les numéros de voie 5-7-9-11-13 et 15 impasse des Démeries dans la voirie communale à savoir :

- Parcelle AB 200 pour une contenance de 578 m² dont la longueur est de 90 mètres
- Parcelle AB 129 c pour une contenance de 194 m² dont la longueur est de 20 mètres

Le conseil municipal émet un avis favorable et précise que les frais d'acte sont à la charge du lotisseur.

3- Refaire la délibération sur le Classement dans la voirie communale d'une portion de 205 ml et non de 170 ml de l'ancienne R.D. allant au pont

Sur demande du département, le conseil municipal annule et remplace la délibération du 12-01-2022 concernant le classement dans la voirie communale d'une portion de Route Départementale D2978 PR 0+000 à 0+205 qui va vers le vieux pont pour une longueur de 205 ml au lieu de 170 ml moyennant une soulte inchangée de 12 000 € de la part du département qui compensera l'absence de remise en état avant son classement dans la voirie communale. Cette reprise ne se fera si et seulement si le département s'engage à verser la somme de 12 000 € avant le 31/12/2022 (ou notification par un arrêté d'attribution avant cette date).

INFORMATIONS DIVERSES

1- Point sur l'avancement du recensement de la population du 20 janvier au 19 février 2022

Il est demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir communiquer autour d'eux pour inciter les personnes à se recenser par internet le plus tôt possible.

2- Diagnostic église et petite chapelle par le département le mercredi 20-04-2022 à 9h30

Ce diagnostic est gratuit et va permettre d'analyser l'état de ces deux bâtiments

3- Consultation de cabinets pour la vérification des branchements assainissement

Consultation par mail de 3 prestataires le 11/01/2022 et ils ont jusqu'au 18-02-2022 pour répondre : Saur – veolia et stgs

4- Rappel des 2 scrutins

Présidentielles : 10 et 24-04-2022

Législatives : 12 et 19-06-2022

Compte-rendu des commissions

1-Compte-rendu des commissions communales

- Point sur la cantine garderie face à la crise sanitaire

2-Commissions Communauté de Communes Vie et Boulogne (C.C.V.B.)

- Développement durable
- déchets

AGENDA

Réunion de la commission « finances » le mercredi 16-02-2022 à 18h

PROCHAINES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mercredi 02-03-2022 (vote des comptes administratifs)

Mercredi 06-04-2022 (vote des budgets primitifs)

Mercredi 04-05-2022

Mercredi 01-06-2022

Séance levée à 21H45

Le maire : Xavier PROUTEAU

